

Québec, le 15 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 octobre 2016, la députée de Repentigny déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de s'assurer d'inclure les parents qui prennent soin de leur enfant d'âge majeur dans sa nouvelle mesure d'aide pour les familles d'enfants gravement malades et ayant des incapacités importantes.

Concernant l'intervention réclamée, il est important de rappeler que le soutien financier accordé par le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE) est un nouveau volet de la mesure Soutien aux enfants déjà existante et administrée par Retraite Québec. Cette mesure inclut donc également une aide financière déjà versée à toutes les familles admissibles ayant un enfant handicapé à charge de moins de 18 ans.

Lorsque l'enfant handicapé atteint l'âge de 18 ans, comme il présente des contraintes sévères à l'emploi, il peut devenir admissible à différents programmes du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, tel que la solidarité sociale. Le montant de cette prestation correspond au montant du SEHNSE et assure donc une continuité de l'aide financière accordée à la majorité de l'enfant.

... 2

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau offrent également aux adultes ayant une déficience ainsi qu'à leurs familles une gamme de services de soutien aux familles, de soutien à domicile ainsi que des activités socioprofessionnelles et communautaires afin de soutenir leur participation sociale et de faciliter la conciliation travail-famille. Le MSSS poursuit ses efforts afin d'améliorer ces services, comme en témoigne son plan stratégique 2015-2020. Ainsi, nous souhaitons que les adultes ayant des incapacités importantes puissent continuer d'avoir des activités adaptées à leur condition, une fois la scolarisation terminée, pour maintenir leurs acquis et favoriser leur participation sociale.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 16-MS-02841-02